

Les acteurs de la Qualité

L'acteur principal est le dirigeant de l'entreprise et il peut, suivant les ressources dont il dispose, faire appel à :

■ Ressources internes :

- des ingénieurs et/ou techniciens spécifiquement formés à la Qualité
- l'emploi de personnel (cadres/techniciens) en temps partagé avec d'autres entreprises (groupement d'employeurs)
- l'apport de stagiaires en entreprise dans le cadre de leur formation



■ Ressources externes :

- l'intervention de conseils spécialisés.
- l'apport temporaire de spécialistes (en détachement ou en intérim)

La formation

Il n'est pas possible de présenter une liste exhaustive des formations à la Qualité.

Outre les établissements spécifiques, des consultants et organismes offrent des formations planifiées ou à la carte

Un répertoire édité par le sous-secrétariat d'Etat à l'industrie présente des informations par région et par thème : "Répertoire des formations à la Qualité. Edition 1999"

Exemples nationaux : AFNOR, APAVE, CEGOS, IEQT, IRDQ, MFQ, SOCOTEC, etc...

Exemples régionaux : Les ASFO, AFPI, CESI, etc ...

Les stagiaires

Certaines écoles et l'Université Reims Champagne-Ardenne ont des programmes de formation où les élèves doivent présenter une étude réalisée en entreprise sur un cas pratique

La durée du stage est en moyenne de 4 mois, sauf pour les contrats de qualification

Les cabinets de conseils

Ces cabinets sont parfois regroupés au sein d'organisations professionnelles telles que :

• **OPQCM** (Office Professionnel de Qualification des Conseils et du Management)
6 Rue Louis Pasteur - BP 124 - 92106 Boulogne Billancourt
Tél : 01 46 99 14 55 – Fax : 01 46 99 14 56

• **Le SYNTEC**
Tél : 01 44 30 49 20
Site : www.syntec-etudes.com

• **La C.I.C.F.** (Chambre Syndicale des Ingénieurs-Conseils de France)
Tél : 01 44 30 49 30
Courriel : cicf@cicf.fr

Pour connaître les cabinets conseils en Qualité dans la région Champagne-Ardenne vous pouvez télécharger la liste (non exhaustive) en format pdf 

Les certificateurs

■ Le système français d'accréditation

Pour la France, une association à but non lucratif (loi 1901) a repris, depuis juin 1994, toutes les activités d'accréditation.

Cette association indépendante dénommée COFRAC (Comité Français d'Accréditation) a un rôle strictement défini qui lui permet d'accréditer tout organisme qui procède à des contrôles liés à la qualité, la sécurité, la loyauté des transactions ou à l'environnement.

L'accréditation consiste à valider la compétence et la bonne organisation des organismes certificateurs par rapport à des référentiels européens regroupés dans la série des normes NF.EN 45000.

www.cofrac.fr/fr/sections/default.htm

Les CCI

■ **Votre CCI** tient à votre disposition une liste régionale de consultants, d'écoles, d'universités, et d'organismes spécialisés en conseil et formation

■ **La CRCI** est le siège du MFQ -Mouvement Français pour la Qualité- Champagne-Ardenne et centre associé AFNOR pour la région (service Arist)